



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Vendredi 4 octobre 2002, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Kiwanuka ..... (Ouganda)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Points 57, 58 et 60 à 73 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Paolillo** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le contexte politique actuel ne paraît guère nous laisser espérer de progrès significatifs dans le domaine du désarmement. Cela a peut-être toujours été le cas, sinon nous n'aurions pas consacré un siècle de pourparlers à ce thème. La communauté internationale fait face aujourd'hui à de graves menaces contre sa sécurité et elle doit proposer des réponses sérieuses. Ces menaces, qu'elles soient terroristes, technologiques, nucléaires, bactériologiques ou chimiques, mettent à l'épreuve l'infrastructure multilatérale existante. C'est cette infrastructure que nous devons renforcer au lieu de rester des observateurs passifs, car en invoquant comme excuse qu'aucun instrument de désarmement n'est encore universel, que les instruments existants ne sont toujours pas appliqués comme il convient ou que, dans les circonstances actuelles, certains de ces instruments ne sont plus pertinents, nous nous transformons en spectateurs de l'affaiblissement des structures multilatérales que nous avons nous-mêmes créées.

L'Uruguay croit que dans les circonstances actuelles, quand se font jour des tendances unilatérales

dangereuses, il est plus que jamais nécessaire de renforcer le système multilatéral. Quand l'entrée en vigueur des principaux instruments ne se profile pas encore à l'horizon, quand les négociations sur le désarmement stagnent, et quand on ne parvient pas à universaliser les conventions, c'est à ce moment-là peut-être qu'il faut manifester une grande fermeté pour protéger les structures multilatérales.

Les armes nucléaires, biologiques, chimiques, bactériologiques, à toxines et classiques, y compris les armes légères, peuvent toutes causer des destructions en masse, certaines de par leur nature, d'autres de par leur prolifération induite. Nous les avons définies, classées, comptées et enregistrées avec un succès relatif. Toutefois, nous n'avons toujours pas atteint notre principal objectif, qui est de les éliminer ou de les limiter.

Durant les dernières décennies, nous avons mis en place un système destiné à réglementer le contrôle des armes et le désarmement. S'il est insuffisant et affaibli par la dégradation de la situation internationale, il nous paraît toutefois nécessaire d'en protéger, d'en améliorer et d'en amplifier encore l'intégrité et l'autorité. À cette fin, l'Uruguay, qui souscrit à ce que vient de dire le représentant du Costa Rica au nom du Groupe de Rio et sans préjudice des interventions que fera le moment venu le Marché commun sud (MERCOSUR) sur des questions ponctuelles, voudrait faire les observations suivantes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Premièrement, le maintien et le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNPI) reste de l'avis de l'Uruguay, la pierre angulaire de la dénucléarisation de la planète. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'insister, d'une part, sur l'universalisation de ce Traité et, d'autre part, sur le plein respect de ses dispositions. Nous nous réjouissons particulièrement de l'annonce faite par Cuba de son adhésion à ce Traité ainsi qu'au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). De même, nous appelons à la mise en oeuvre intégrale des treize mesures sur le désarmement nucléaire décidées lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires tenue en 2000, année depuis laquelle il n'a pas été enregistré de progrès significatifs.

Deuxièmement, l'Uruguay est préoccupé par les difficultés rencontrées sur la voie de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Si nous voulons croire que l'on pourra maintenir le moratoire sur les essais, nous pensons cependant que l'entrée en vigueur d'un traité de ce type ne devrait pas être remise indéfiniment.

Troisièmement, nous sommes déçus par l'impasse dans laquelle se trouve depuis plus de six ans la Conférence du désarmement ainsi que par l'impossibilité, constatée cette année encore, de lancer des négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'existence d'un traité dans ce domaine permettrait de franchir une étape importante dans le processus de non-prolifération et de contribuer ainsi directement à la prévention du terrorisme nucléaire.

Quatrièmement, la gravité des conséquences du commerce illicite d'armes légères se passe d'explications lorsqu'on voit le nombre de victimes qu'elles font chaque année – environ un demi-million de personnes. Nous réaffirmons l'importance du Programme d'action adopté l'an dernier et nous sommes convaincus que la communauté internationale saura appuyer les efforts déployés par l'ONU en faveur du traçage des armes pour évaluer la faisabilité d'un instrument de prévention du commerce illicite de ces armes.

Cinquièmement, nous appuyons la campagne visant à universaliser le projet de code international de conduite contre la prolifération des missiles

balistiques, ainsi que la convocation d'une conférence internationale en vue de son adoption. L'Uruguay considère en effet que la prolifération de ces armes est de plus en plus menaçante.

Sixièmement, l'Uruguay insiste sur la nécessité de poursuivre les efforts en faveur du renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de progresser dans la rédaction du protocole à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. À ce propos, il nous paraît nécessaire de mettre en place une vaste stratégie de mise en oeuvre de la Convention et nous regrettons que l'on ne soit pas encore parvenu à un accord permettant de la renforcer.

Septièmement, nous pensons que le Registre des armes classiques des Nations Unies, dont c'est cette année le dixième anniversaire, est un élément important dans la promotion de la transparence en matière d'armements et nous appelons au renforcement continu de son universalisation.

Huitièmement et pour finir, l'Uruguay aspire à ce que les progrès réalisés dans le cadre de la Convention d'Ottawa trouvent un écho de plus en plus grand au sein de la communauté internationale.

L'Uruguay, membre de la zone de paix mise en place par le MERCOSUR et partie au Traité de Tlatelolco qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires ainsi qu'au TNP, tient à réitérer une fois de plus l'importance qu'il attache aux questions qui vont être examinées au cours des prochaines semaines au sein de cette Commission. Nous avons parlé au début de notre intervention de la gravité des menaces actuelles et de la nécessité d'y apporter des réponses adaptées. L'Uruguay s'engage à collaborer avec les autres membres dans cette optique.

Je voudrais terminer en disant, Monsieur le Président, toute la satisfaction qu'éprouve ma délégation à travailler sous votre direction.

**M. Zarif** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection. Nous savons que nous pouvons compter sur vos qualités diplomatiques et votre expérience pour la bonne marche des travaux de la Commission. Je saisis

également cette occasion pour remercier tout particulièrement M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, du rôle moteur qu'il a joué en faveur du désarmement et de son dévouement à cette cause.

Nous assistons actuellement, au niveau international, à une tentative renouvelée de réexaminer les doctrines existantes en matière de sécurité pour jeter les nouvelles bases de la paix et de la sécurité mondiales. L'actuel système international en matière de sécurité s'est finalement avéré incapable d'offrir une compréhension globale des événements récents de la scène internationale et encore moins d'y réagir. Il est évident que la sécurité est devenue une question beaucoup plus complexe, ayant des incidences multiples. La conception classique de la sécurité comme « jeu à somme nulle », laquelle, en définitive, revient à préconiser le renforcement d'une sécurité aux dépens de celle des autres, semble être dépassée. Dans un monde planétaire de plus en plus interdépendant où les menaces et les vulnérabilités sont partagées, la sécurité ne peut plus être assurée sans prendre en compte l'intérêt de tous, et sans la coopération de tous, sur la base du droit égal de tous à la paix et à la sécurité.

Les nouvelles menaces à la sécurité nationale, régionale et même internationale provenant d'acteurs non étatiques ont bouleversé les perceptions et les calculs conventionnels en matière de sécurité. Pourtant, la réponse apportée – recours exacerbé à l'unilatéralisme, importance croissante des arsenaux militaires, apparition de stratégies de sécurité nationales fondées sur une nouvelle doctrine de l'attaque préventive et adoption d'une nouvelle position nucléaire sans précédent – a encore aggravé la situation. L'apparition d'un tournant dans les affaires internationales en exige une conception différente.

Le 11 septembre a illustré combien il était nécessaire de revoir les doctrines actuelles de sécurité, qui reposent sur l'acquisition d'immenses arsenaux, notamment nucléaires, dans le but déclaré de maintenir la paix et la stabilité. Les armes de destruction massive, jadis considérées comme garantie de la sécurité de ceux qui les possédaient, se révèlent, aujourd'hui plus que jamais, une véritable source de préoccupation, en même temps qu'un outil dangereux aux mains d'entités irresponsables. Les États dotés d'armes nucléaires ont, par conséquent, le devoir et l'obligation morale et juridique de poursuivre

l'élimination totale de leurs stocks d'armes en vue, à terme, de les interdire totalement.

Aujourd'hui, les armes nucléaires ne sont qu'une pomme de discorde et constituent par conséquent une menace constante à la paix et à la sécurité internationales. Les armes nucléaires continuent de rendre impossible une confiance véritable, qui est essentielle à l'amélioration des relations internationales et au renforcement de la coopération. Aussi les menaces que représentent les armes nucléaires ne seront-elles pas écartées tant que ces armes n'auront pas été éliminées et tant qu'on n'aura pas déclaré le monde exempt d'armes nucléaires.

Il ne s'agit pas là juste d'un idéal ou d'une vision utopique de notre avenir; c'est une exigence sérieuse de la communauté mondiale, étayée par des affirmations politiques et juridiques solides. Les États dotés d'armes nucléaires sont obligés et se sont engagés de façon contraignante à poursuivre systématiquement et progressivement les efforts de réduction mondiale des armes nucléaires en vue de leur élimination à terme. À cet égard, garder des armes nucléaires pour une utilisation future équivaut non seulement à remettre en cause la crédibilité des efforts bilatéraux de maîtrise des armements mais également à créer de nouvelles menaces à la sécurité en raison des risques possibles d'accidents, d'erreurs ou d'attentats terroristes.

Alors que notre objectif et notre engagement communs sont un désarmement nucléaire complet et vérifiable, la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire devrait être une des grandes priorités à l'ordre du jour international. Or, nous sommes très préoccupés par l'émergence des nouvelles doctrines basées sur les attaques préventives et l'élargissement de la portée de l'usage des armes nucléaires, comme cela est défini dans la *Nuclear Posture Review*, car elles sapent les fondements du régime de non-prolifération et ont de graves conséquences sur l'environnement sécuritaire tant régional qu'international.

Sur une note positive, nous félicitons le Gouvernement cubain de sa décision d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous espérons sincèrement que cette initiative sera une étape supplémentaire vers l'universalité du Traité. Je me félicite également de la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les zones

exemptes d'armes nucléaires sont indispensables pour consolider le désarmement et la non-prolifération.

Cependant, les obstacles à la mise en place d'une zone exempte de toutes armes de destruction massive au Moyen-Orient ont exacerbé les tensions dans la région. Les États de la région continuent d'exprimer leur vive préoccupation face aux tentatives israéliennes – d'ailleurs réussies, comme chacun sait – d'acquiescer toute une série d'armes de destruction massive, y compris nucléaires. Il est tout de même paradoxal de constater qu'un régime, qui a représenté le plus grave danger à la paix et à la sécurité internationales et régionales pendant des décennies, qui a rejeté et violé toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et fait fi de tous les régimes internationaux relatifs aux armes de destruction massive ait non seulement reçu l'approbation mais également un appui matériel pour son programme d'armes de destruction massive de l'État même qui fait des accusations sans fondement qu'il profère contre d'autres pays la priorité de sa politique mondiale. Le fait qu'Israël ait activement contribué à la désinformation et la propagande circulant sur d'autres pays est encore plus paradoxal. Il est donc essentiel que la communauté internationale poursuive activement la mise en oeuvre de la décision prise par l'Assemblée générale il y a 30 ans déjà en faveur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Les efforts individuels et collectifs déployés par les États dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux en vue d'une élimination totale doivent être complétés par la relance des négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Ces négociations ont hélas subi de graves revers qui, dans certains domaines, ont sapé les efforts déployés par la communauté internationale durant la dernière décennie pour interdire les armes de destruction massive.

Il importe de faire preuve de bonne volonté et de prendre des initiatives concrètes pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur un protocole renforçant la mise en oeuvre de la Convention sur les armes biologiques, qui ont été bloquées à la toute dernière étape de leur conclusion. Cette situation est difficile à justifier à une époque dominée par la menace du recours aux armes de destruction massive.

L'approche multilatérale du maintien de la paix et de la sécurité internationales est la seule option viable dans le nouvel environnement international. L'appui solide et unanime de la communauté internationale fait de l'Assemblée générale l'instrument le mieux adapté pour la mise en oeuvre de cette approche multilatérale. Nous espérons que ce sentiment se traduira par des mesures concrètes tendant à relancer la diplomatie multilatérale. La Première Commission a examiné la question, l'année dernière, et adopté une résolution à ce sujet. Cette année, avec l'expression d'un engagement sans précédent des États au principe crucial du multilatéralisme, il est raisonnable d'espérer une résolution plus détaillée encore. Des efforts collectifs sont en cours pour mettre au point un projet qui sera examiné cette année par la Première Commission dans le cadre de la promotion du multilatéralisme en matière de désarmement et de non-prolifération. J'espère que ce projet donnera un élan nouveau à la promotion du multilatéralisme en tant qu'instrument le plus indiqué pour le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité.

La question des missiles a, à juste titre, retenu l'attention de l'Organisation des Nations Unies. La résolution de l'Assemblée générale sur les missiles a conduit à la mise en place d'un Groupe d'experts gouvernementaux pour traiter de la question sous tous ses aspects. Nous sommes heureux que le Groupe soit parvenu à préparer le premier rapport jamais réalisé à l'Organisation des Nations Unies sur cette question complexe (A/57/229). Je félicite le Président et les membres du Groupe pour leurs efforts inlassables et leur volonté de mener à bien un examen de fond des différents aspects des missiles. Son président, l'Ambassadeur Guerreiro du Brésil, a joué un rôle important pour aboutir à un consensus au sein du Groupe et je saisis cette occasion pour lui exprimer mes remerciements particuliers pour son dévouement et son excellente direction.

Le rapport constitue essentiellement un examen général de l'évolution de la production des missiles, des étapes de leur mise au point et des capacités existantes et, dans ce contexte, énumère les caractéristiques techniques et stratégiques qui ont fait des missiles un choix approprié pour les États ainsi que les facteurs qui ont poussé à l'acquisition et à la mise au point des missiles. Plus important encore, il traite de divers aspects concernant les liens existant entre les missiles et les armes de destruction massive, les

capacités classiques, le transfert des technologies, les doctrines militaires et les mesures de renforcement de la confiance.

Bien que général, ce rapport fournit une bonne base pour la poursuite des travaux et la formulation de recommandations plus détaillées touchant les mesures à adopter dans ce domaine.

Le dixième anniversaire de la mise en place du Registre des armes classiques des Nations Unies offre une occasion utile de réaliser un examen approfondi du fonctionnement du Registre en général et de son efficacité ainsi que des mesures propres à consolider cette initiative.

L'une des questions essentielles concernant le fonctionnement du Registre provient de ce que les États hésitent à participer pleinement au processus. Le Registre a été conçu comme un moyen d'échanger des informations sur les armements afin de contribuer à l'ouverture et à la confiance en matière militaire. Cette notion ressort clairement ne serait-ce que du titre de la résolution, « Transparence dans le domaine des armements ». Hélas, la mise en oeuvre de la résolution et le fonctionnement du Registre ont été interprétés étroitement par certains – ce qui a porté atteinte à la lettre et à l'esprit de la résolution originale – comme étant limités aux sept catégories d'armes classiques. En outre, tous les efforts visant à étendre la portée du Registre à un échange plus large d'informations, y compris sur les armes de destruction massive, se sont heurtés à l'opposition et au rejet.

Il faut remédier à cette situation regrettable pour accroître l'efficacité et la crédibilité de l'ensemble du processus. Un échange d'informations sur les arsenaux nucléaires, les matières fissiles et les technologies connexes pourrait donner un élan important au fonctionnement du Registre et assurer son succès.

Le macrodésarmement et le microdésarmement sont aujourd'hui indispensables pour aboutir à la sécurité. Une moindre dépendance à l'égard des armements, et notamment des armes de destruction massive, devrait être considérée comme un dénominateur commun essentiel au raffermissement de la paix et de la sécurité. Le monde actuel est plus petit que jamais et la sécurité plus que jamais indivisible. Nous espérons que nous pourrions nous unir pour prévenir les catastrophes qui nous menacent si nous ne nous préparons pas à relever les nouveaux défis qui nous attendent matière de sécurité.

**Mme Jarbussynova** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord de me faire l'écho des félicitations qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission et de vous dire que nous sommes convaincus que, sous votre direction compétente, des progrès importants seront accomplis pour traiter des questions essentielles à l'ordre du jour de la Commission. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur André Erdős, de la Hongrie, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux de la Commission au cours de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à M. Jayantha Dhanapala, pour ses efforts inlassables au service du désarmement et de la sécurité internationale et pour la déclaration détaillée qu'il a faite devant la Commission.

Les actes terroristes aux États-Unis d'il y a une année ont démontré la fragilité du monde dans lequel nous vivons et l'importance qu'il y a pour tous les États à collaborer pour assurer la sécurité et la stabilité. Ces actes barbares doivent nous inciter à réaffirmer notre adhésion aux accords de désarmement et de maîtrise des armements. Étant donné leur caractère international les menaces et les défis d'aujourd'hui ne pourront être écartés qu'au moyen d'efforts multilatéraux.

À cet égard, je voudrais évoquer la déclaration du Secrétaire général adjoint M. Dhanapala, dans laquelle il a énuméré les aspects positifs et négatifs de la situation en ce qui concerne le désarmement, la maîtrise des armes et la non-prolifération. Je suis heureux de dire que le Kazakhstan est concerné par la plupart des faits positifs. Parmi eux, il y a l'accord intervenu récemment au sein du groupe d'experts, à Samarkand, sur le texte d'un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et l'engagement qui a été pris de signer le traité cette année à Semipalatinsk (Kazakhstan), dont la population a connu la puissance destructrice des armes nucléaires. Il s'agit là d'un événement important non seulement pour les pays d'Asie centrale, mais également pour l'Organisation des Nations Unies, qui a pris part au processus depuis 1997.

Nous pensons que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde est compatible avec

l'intégrité et la viabilité du régime international de non-prolifération. C'est pourquoi le Kazakhstan appuie la consolidation du statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires, se félicite de l'annonce récente par le Gouvernement cubain de sa ratification du Traité de Tlatelolco et de l'initiative du Brésil de s'associer à la zone exempte d'armes nucléaires dans la région en vue de créer un hémisphère Sud exempt d'armes nucléaires.

Le Kazakhstan apprécie l'action du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, instrument qui contribue efficacement à créer une atmosphère de coopération et de désarmement dans la région. Le Centre fournit une assistance majeure aux cinq États d'Asie centrale dans leur action en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Cette année, mon pays a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le nombre total de signataires a atteint 166, dont 94 ont ratifié le Traité. Il s'agit d'une manifestation positive de l'appui au Traité par la communauté internationale. Le Kazakhstan continue de contribuer concrètement aux efforts visant à renforcer l'efficacité du système mis en place pour assurer le respect des dispositions du Traité. Étant l'un des États du monde à avoir renoncé volontairement à son héritage nucléaire, le Kazakhstan estime qu'un préalable à une atmosphère de confiance dans les relations internationales modernes est l'entrée en vigueur sans délai du Traité. Le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est en effet un aspect majeur de la création d'un monde exempt d'armes nucléaires. Saluant la décision de Cuba d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous demandons aux autres États ne l'ayant pas encore fait d'y adhérer sans délai.

Je ne donnerai pas plus de détails sur la contribution de mon pays aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Une preuve évidente de cette contribution est la participation active du Kazakhstan aux travaux de la Conférence du désarmement et des autres organes internationaux compétents. Cette année, nous avons également rejoint le Groupe de fournisseurs nucléaires, ce qui nous donne l'occasion de contribuer à prévenir la création de nouveaux types d'armes nucléaires et à renforcer le régime de non-prolifération.

Les derniers événements démontrent non seulement qu'il importe de promouvoir le régime de non-prolifération nucléaire mais également de prévenir une accumulation déstabilisatrice d'armes classiques dans certaines régions. La transparence dans le domaine de la limitation et de la réduction des armes classiques représente une bonne base pour prévenir une concentration excessive d'armes dans un État. Le Kazakhstan appuie le Registre des armes classiques des Nations Unies, fournit régulièrement des informations depuis 1992 et considère le Registre comme l'élément le plus important du régime de contrôle. Nous saluons également la large participation des États Membres de l'ONU au fonctionnement de cet important instrument international.

Le Kazakhstan est également en faveur des autres mesures de transparence mises en place sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, telles que l'instrument normalisé de présentation de rapports sur les dépenses militaires, et il est l'un des coauteurs de la résolution pertinente de la Première Commission. À cet égard, si le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects n'a pas pleinement répondu aux attentes de tous les pays, nous redisons notre disponibilité à entreprendre des actions de coopération au plan bilatéral, régional et international pour assurer sa mise en oeuvre.

Dans ce contexte, la Conférence régionale de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur la prolifération illégale des armes légères en Asie centrale a eu lieu à Almaty en mai de cette année, première initiative visant à identifier grâce à un échange d'informations les problèmes posés par le trafic illicite des armes légères en Asie centrale. La Conférence a rassemblé des experts et des représentants de la Fédération de Russie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Norvège, du Canada et d'organisations internationales et non gouvernementales.

Je saisis cette occasion pour réitérer la volonté de mon pays, comme l'a indiqué le Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration au débat général de la présente session de l'Assemblée, d'accueillir au Kazakhstan en 2003 une conférence internationale sur ce sujet sous les auspices des Nations Unies.

Six mois après que le Kazakhstan a été admis à l'Organisation des Nations Unies, à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbaev, a lancé une initiative sur la convocation d'une conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie en vue de mettre en place un système de sécurité en Asie. Cet objectif a été développé par le premier sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), convoquée en juin de cette année à Almaty. Pour la première fois dans l'histoire, les dirigeants des principaux États d'Asie se sont réunis pour exprimer leur volonté politique et leur souci commun de trouver les moyens de renforcer la paix et la stabilité dans la vaste région d'Asie. L'adoption des documents finaux, l'Acte d'Almaty sur l'institutionnalisation de la CICA et la Déclaration sur l'élimination du terrorisme et la promotion du dialogue entre les civilisations, est extrêmement importante vu qu'elle représente un effort appréciable de contribuer à la sécurité régionale et mondiale. À cet égard, nous demandons à tous les États intéressés de continuer d'agir pour mettre en oeuvre les mesures de confiance en Asie.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais m'associer au souhait que vous avez exprimé dans votre déclaration d'ouverture de voir dans nos délibérations un nouvel engagement de ranimer l'esprit de multilatéralisme tellement nécessaire si l'on veut pouvoir répondre aux menaces globales. Cela est le défi le plus important pour nous tous, et nous ne devons pas échouer.

**M. Wisnumurti** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous exprimer les félicitations de ma délégation à la suite de votre élection à l'unanimité à la présidence de la Première Commission. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je saisis cette occasion pour exprimer aussi notre gratitude à M. Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour sa très constructive déclaration sur les diverses questions de désarmement et de sécurité internationale.

La Première Commission se réunit à une période difficile et marquée par de nombreux défis. S'il y a eu quelques éléments positifs, nous assistons en fait à l'affaiblissement de l'infrastructure fondamentale du désarmement et à une crise dans les efforts de désarmement au niveau multilatéral. Ma délégation se

félicite de la conclusion des négociations entre la Fédération de Russie et les États-Unis, qui ont conduit à la signature du Traité sur les réductions offensives stratégiques. En tant qu'important jalon sur la voie de la limitation des armements nucléaires, il assure une réduction d'armes nucléaires déployées à un seuil de 1 700 à 2 200 au cours de la prochaine décennie, et représente une nouvelle base pour des relations stratégiques entre ces pays, dont nous espérons qu'ils poursuivront leurs efforts en vue de l'élimination des arsenaux nucléaires.

Nous nous réjouissons également de constater que le montant total des ventes d'armes a atteint son niveau le plus faible depuis 1997. De nombreux pays en développement ont réduit leurs dépenses militaires afin de réaffecter les fonds correspondants au développement socioéconomique. Le nombre de signatures et de ratifications du Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires a continué d'augmenter. Nous constatons également que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'élimination des armes chimiques et que le nombre de ratifications de la Convention sur les armes chimiques a augmenté. Nous félicitons Cuba qui vient de décider d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de renforcer ainsi le régime de non-prolifération. On peut signaler également l'entente intervenue au sujet du texte d'un projet de traité visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, ce qui révèle une tendance irréversible vers un monde dénucléarisé.

Néanmoins, sur le plan des efforts destinés à débarrasser la planète des armes nucléaires, la situation n'est guère encourageante. Des préoccupations croissantes sont exprimées devant la lenteur des progrès réalisés sur la voie de l'élimination totale des arsenaux nucléaires. La situation est encore aggravée par l'apparition de doctrines stratégiques qui donnent de nouvelles raisons de garder ces armes en permanence, de créer une génération d'armements nouveaux et de déployer des armes nucléaires tactiques. Ma délégation a également noté avec regret l'abrogation unilatérale du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, les plans élaborés pour mettre en place un bouclier national de défense antimissile et les perspectives d'une course aux armements dans l'espace. Cette évolution négative crée un contexte nouveau qui est très troublant.

La raison profonde de cette crise est que les engagements pris en vue d'atteindre les objectifs de désarmement n'ont pas été honorés. Entre-temps, nous avons été les témoins d'une tendance croissante à saper le multilatéralisme et les engagements juridiques multilatéraux. Des intérêts stratégiques divergents ont contribué au grave recul intervenu dans le domaine du désarmement et notamment au blocage de la Conférence du désarmement, qui n'a pas réussi, jusqu'à présent, à s'entendre sur un programme de travail. Si nous ne parvenons pas à remédier à ces problèmes sous toutes leurs dimensions, les conséquences risquent d'être dangereuses et néfastes. Notre capacité et notre volonté de préserver les régimes actuels de contrôle des armes risquent d'en pâtir gravement et la perspective de parvenir à des accords crédibles à l'avenir se verra également fortement compromise.

C'est pourquoi nous devons sans plus tarder démontrer l'engagement sans équivoque pris à la Conférence d'examen du TNP de 2000, en accélérant le processus de négociations et en appliquant dans leur intégralité les 13 mesures concrètes tendant à progresser systématiquement en direction d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour l'Indonésie, l'application de ces mesures constitue la pierre de touche des progrès réalisés sur le plan du respect des obligations en matière de désarmement nucléaire. Il doit s'agir d'un désarmement véritable, ce qui suppose codification, transparence, responsabilisation et vérification. En particulier, la réduction des systèmes stratégiques opérationnels, qui posent le danger le plus imminent, donnera l'espoir de réaliser des progrès pour ce qui est de réduire, voire d'éliminer, les dangers nucléaires; le démantèlement irréversible des armes nucléaires devrait faire partie intégrante du processus de désarmement; et la réduction du rôle futur de ces armes dans le domaine de la sécurité doit pouvoir réduire le risque de leur utilisation. Cela peut être renforcé par des mesures unilatérales pouvant permettre l'imposition de nouvelles frontières à la limitation des armements, en renforçant les accords bilatéraux, en réduisant les arsenaux ainsi que les armes nucléaires non stratégiques et en imposant des limites à la conversion de technologies civiles à des usages militaires. Cela refléterait un souci de modération, renforcerait la confiance et contribuerait à la réalisation de l'objectif ultime, à savoir l'abolition totale des armements nucléaires.

Le problème consistant à freiner la propagation des armes de destruction massive s'avère plus important aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été depuis le début de l'ère nucléaire. Le spectre croissant que ces armes, et en particulier des armes nucléaires, puissent être acquises et utilisées par des acteurs non étatiques nous préoccupent tous et constituent un danger particulier pour la stabilité internationale auquel aucun État ne saurait faire face unilatéralement. Dans ce contexte, l'adoption rapide d'une convention internationale pour la répression du terrorisme nucléaire, comme cela a été envisagé à l'Assemblée générale, constituerait un premier pas important en vue de l'élimination de cette menace. Cette convention devrait contenir des dispositions visant à protéger la sécurité des matières nucléaires et à imposer un contrôle international à toutes les matières fissiles susceptibles d'être utilisées pour fabriquer de nouvelles armes nucléaires et encourager la mise en place de normes convenues au niveau international concernant les exportations et les importations de tous types de matières nucléaires. Cette convention pourrait grandement renforcer les normes juridiques existantes telles que la Convention de Vienne sur la protection physique des matières nucléaires.

En ce qui concerne le Traité de Bangkok, les États parties souhaitaient que cela soit leur contribution au renforcement de la sécurité et au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde. Comme pour les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba, le Traité de Bangkok ne pourra véritablement produire effet qu'avec la participation de tous les États nucléarisés, et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est négocie avec eux les dispositions d'un protocole qui fera partie intégrante du Traité. Certains États nucléaires ont toutefois manifesté des préoccupations qui n'ont pas encore été réglées. Les négociations se poursuivent et on peut espérer que les puissances nucléaires ratifieront le Protocole dans un avenir prévisible afin que la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est puisse véritablement être opérationnelle.

Premier effort réalisé par l'ONU en vue de se pencher sur la question des missiles sous tous ses aspects, le Groupe d'experts gouvernementaux a établi un rapport instructif (A/57/229) qui traite notamment de la situation et des tendances actuelles, de l'historique et de l'utilisation de missiles comme vecteurs privilégiés d'armes de destruction massive, en

particulier d'armes nucléaires, ainsi que des nombreuses armes classiques qui ont des répercussions aux niveaux tant régional que mondial. Le rapport évoque également les droits des États concernant l'utilisation des techniques spatiales à des fins pacifiques et relève l'absence de normes ou d'instruments universellement acceptés consacrés spécifiquement aux diverses préoccupations que suscitent les missiles. Ce groupe se propose de remédier à cette anomalie grâce au système de contrôle mondial qui est suggéré et au projet de Code de conduite internationale, qui met avant tout l'accent sur la question clef de la limitation de la prolifération des missiles et technologies y relatives.

Cependant, les lacunes des régimes de non-prolifération montrent clairement qu'il faut examiner collectivement cette question ainsi que d'autres modalités pour combattre le danger que représente la prolifération des missiles. Des initiatives multilatérales sous l'égide de l'ONU visant à mettre en place un régime juridique complet et non-discriminatoire permettraient non seulement d'examiner les préoccupations relatives à la prolifération et les questions concernant les technologies à double usage mais également d'adopter une approche graduelle en vue de réduire et d'éliminer les missiles tant offensifs que défensifs. La communauté internationale a maintenant une occasion sans précédent de rechercher une solution responsable en s'appuyant sur le rapport présenté par le Groupe d'experts.

Parmi les nombreux problèmes mondiaux qui nécessitent une réponse multilatérale, rares sont ceux qui soient aussi clairs que le désarmement. Vu l'impasse dans laquelle se trouvent nos efforts, nous pensons que le moment est venu de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cela fait près d'une décennie et demie que la troisième session extraordinaire a été convoquée, et il y a lieu de rappeler également que la Commission du désarmement a examiné cette question en profondeur durant quatre années consécutives, ce qui est sans précédent, et a déterminé les éléments essentiels qui doivent être approfondis. Cela reflète l'importance qu'une majorité d'États attachent à la convocation de cette quatrième session. Ma délégation espère par conséquent que la convocation de cette quatrième session nous permettra de consolider les résultats obtenus jusqu'à présent et de résoudre la multitude de

questions à propos desquelles nous n'arrivons toujours pas à trouver de consensus.

Ma délégation voudrait faire savoir aux États Membres qu'un séminaire aura lieu en février 2003 à Bali pour examiner l'application au niveau régional du Programme d'action adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui s'est tenue en 2001. Parallèlement il sera également organisé un atelier sur la transparence dans le domaine des armements.

Avant de terminer, ma délégation tient à rendre hommage au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour avoir contribué à l'ouverture de nouveaux horizons, défini des domaines susceptibles de faire l'objet de négociations et d'accords et renforcé ainsi les perspectives de désarmement. Pour ces raisons, il est essentiel que les activités du Centre se poursuivent.

**M. Fils-Aimé (Haïti) :** Monsieur le Président, je vous adresse, au nom de la délégation haïtienne, mes plus vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez d'ores et déjà vous assurer du plein soutien et de la coopération de ma délégation dans l'exercice de votre noble tâche. Je profite de l'occasion pour rendre un hommage à M. André Erdős de la Hongrie pour la manière remarquable avec laquelle il a su diriger les travaux de la session précédente.

Le désarmement général est l'objectif ultime à atteindre pour arriver à la sécurité collective. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales restera un rêve aussi longtemps que les États ne parviennent pas à une réduction significative du nombre et de la qualité des armes dont ils disposent pour leur sécurité intérieure. En effet, en limitant les effectifs des troupes entretenues et en réduisant les armements, les risques d'agression diminuent.

De la Conférence du Comité du désarmement créée en 1959 à la Conférence du Désarmement, les progrès réalisés ont été lents. Plusieurs accords relatifs au contrôle des armements et au désarmement ne sont pas ratifiés par les États qui les ont pourtant signés de leur plein gré. La délégation haïtienne regrette que le seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement ne parvienne, au cours de sa session de 2002, à se mettre d'accord sur un programme de travail

touchant les questions de fond. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité collectives, il est essentiel de surmonter les obstacles en dépit des divergences de vues.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, ma délégation salue la signature, le 24 mai 2002, par les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, du Traité sur les réductions d'armes offensives stratégiques. C'est un pas positif dans la bonne direction et nous souhaitons que le processus de destruction de ces armes envisagées dans le cadre de ce traité devienne vérifiable et irréversible. En effet, la nouvelle architecture de la paix et de la sécurité internationales fait appel à un traité visant l'élimination complète des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation se réjouit de la décision du gouvernement cubain d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de ratifier le Traité de Tlatelolco. Par cette décision, les autorités cubaines confirment leur ferme attachement au désarmement nucléaire et leur foi dans le multilatéralisme, en pleine crise aujourd'hui.

Le TNP est un instrument indispensable dans la lutte que mène la communauté internationale en faveur de la non-prolifération et du désarmement. En effet, la non-prolifération et le désarmement sont intimement liés. Ainsi, la création de zones exemptes d'armes nucléaires joue un rôle primordial dans le renforcement du régime de la non-prolifération. La délégation haïtienne se félicite donc de l'instauration de telles zones par les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Pelindaba et de Bangkok. Elle en profite pour rendre un hommage appuyé aux efforts déployés pour la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

La République d'Haïti qui est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, a signé aussi à Vienne, le 10 juillet 2002, le Protocole additionnel à l'Accord de garanties. Cet Accord ainsi que son Protocole additionnel seront ratifiés bientôt par le parlement haïtien. Bien qu'Haïti ne détienne, ni ne fasse usage de matériels fissiles comme l'uranium et le plutonium, il n'en reste pas moins vrai que la ratification de ces instruments juridiques démontrera à la communauté internationale combien le Gouvernement haïtien partage ses objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement. Au nom du Gouvernement haïtien, je voudrais remercier publiquement le Directeur général de l'Agence

internationale de l'énergie atomique pour l'assistance accordée à la République d'Haïti depuis tantôt deux ans dans l'exploitation civile de l'énergie nucléaire.

La délégation haïtienne se joint à celles qui luttent en faveur de l'interdiction complète des essais nucléaires. À cet égard, elle salue la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires par un nombre grandissant d'États, soit 94 à l'heure actuelle, et surtout l'impressionnant système de surveillance internationale établi en vue de dissuader et de détecter tout essai nucléaire. Elle émet donc l'ardent souhait que les moratoires sur les essais se maintiennent en attendant l'entrée en vigueur de ce Traité.

La République d'Haïti plaide en faveur de l'élimination de toutes les armes de destruction massive, qu'il s'agisse des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, condamnées d'ailleurs par la résolution 56/1 de l'Assemblée générale et la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, il devient plus que jamais pressant de se pencher sur cette question et reconnaître l'étroite connexion entre le terrorisme international et le mouvement illégal de ces engins de destruction massive. Ceci dit, ma délégation reste convaincue que les armes biologiques et chimiques représentent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans le domaine de la biotechnologie et de la génétique suffisent à donner une idée du danger qui guette l'humanité si elle ne se dote pas d'instruments multilatéraux pour lutter contre la prolifération de ces armes et de leurs vecteurs.

En ce sens, la République d'Haïti se félicite de l'appel lancé par le Comité international de la Croix-Rouge pour le désarmement biologique et encourage la Conférence d'examen à concilier intérêts et divergences en vue du renforcement de la Convention. Par ailleurs, elle se réjouit des progrès réalisés en vue de parvenir à l'élimination des armes chimiques dans le cadre de la Convention et ne peut que louer les efforts de l'Organisation qui, depuis l'entrée en vigueur de ladite Convention en 1997, travaille activement pour la mise en pratique de ses prévisions. Cependant, à l'instar du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ma délégation reste encore préoccupée par la quantité de ces armes encore en stocks dans les arsenaux militaires et exprime son inquiétude devant le fait que l'Organisation n'a pu conduire qu'à 70 % son

programme d'inspection de l'année dernière, faute de fonds.

Dans sa déclaration liminaire du 30 septembre dernier, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Dhanapala, à qui d'ailleurs ma délégation rend un hommage tout à fait mérité, nous a rappelé que 639 millions d'armes légères restent en circulation de par le monde. Ces armes, facilement transportables et de coût relativement bas, causent la mort de 500 000 personnes par an et le contrôle de leur prolifération devient plus que nécessaire. En effet, depuis 1990, les armes légères et de petit calibre représentent les outils qui alimentent les conflits, menacent la population civile et déstabilisent les jeunes économies et démocraties. L'Afrique en a beaucoup souffert et c'est avec satisfaction que ma délégation avait accueilli la Conférence de juillet 2001, tenue ici à New York, dont la mise en oeuvre de son plan d'action ne peut que contribuer à prévenir, combattre et éliminer la prolifération et le commerce illicite de ces armes.

Dans cette perspective, il convient d'encourager les importantes initiatives prises au niveau régional et sous-régional pour combattre ce fléau dévastateur, notamment la Convention interaméricaine de 1997, la Déclaration de Brasilia en novembre 2000 et la Conférence ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine en décembre de l'année dernière, pour ne citer que celles-là.

Les dépenses militaires se chiffrent aujourd'hui à plus de 850 milliards de dollars. La politique de dissuasion nucléaire ou de supériorité militaire persiste encore. Ces sommes colossales sont tirées des budgets nationaux au nom de la défense nationale, au nom de la paix et de la sécurité internationales. Or, toute sécurité pour être viable, doit se reposer sur d'autres axes, à savoir l'essor socioéconomique des peuples et le développement chez eux d'une culture de paix. Le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur le développement humain indique que les objectifs du Millénaire pourraient être atteints si l'assistance officielle au développement était accrue d'environ 50 milliards de dollars, de manière soutenue. Le surarmement ne favorise pas le développement; il ne garantit non plus la paix et la sécurité internationales.

Avant de terminer, ma délégation s'en voudrait de ne pas souhaiter la bienvenue à la Suisse et au Timor-

Leste, nouveaux membres de notre Organisation. Elle profite aussi de l'occasion pour saluer le courage de la société civile et des organisations non gouvernementales également préoccupées par la course aux armements.

**M. Kafando** (Burkina Faso): Monsieur le Président, permettez-moi avant toute autre considération de vous dire combien ma délégation et moi-même, nous nous réjouissons de vous voir présider cette très importante Commission. Votre expérience en matière de désarmement et vos compétences reconnues, constituent pour nous un bon présage pour le déroulement de nos travaux. Il nous plaît également de relever les mérites de votre prédécesseur, l'Ambassadeur André Erdős, dont le travail à la tête de la Commission au cours de la cinquante-sixième session, a été unanimement apprécié. Enfin, nous sommes reconnaissants à M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, de sa déclaration liminaire et de son éclairage technique.

La fin de la guerre froide a pu laisser croire à un règlement définitif de la question du désarmement. Hélas, tel n'est pas le cas. Bien, au contraire et paradoxalement, l'unipolarité qui en a découlé semble même avoir donné un regain de vigueur à la force de frappe, y compris nucléaire, puisque depuis la chute du mur de Berlin, le club des pays maîtrisant l'arme nucléaire, loin de se rétrécir, s'est dangereusement agrandi, de sorte que les réalités présentes auxquelles il nous est donné d'assister ne peuvent guère dissiper nos appréhensions. En effet, les espoirs suscités par le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, se sont évanouis après le retrait unilatéral de l'une des parties.

*M. Rivas (Colombie), Vice-Président, assume la présidence.*

Le Burkina Faso voudrait toutefois se réjouir de la signature entre la Russie et les États-Unis, le 24 mai 2002, d'un traité dans lequel ils envisagent de réduire d'un tiers, leurs arsenaux nucléaires d'ici à l'an 2012. Le processus d'application du Traité START s'enlise et celui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est guère plus avancé. Il en est de même du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et ce, malgré les décisions pertinentes prises lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2000 et la question de sa prorogation. Quant à la Conférence

du désarmement, elle piétine depuis plusieurs années et n'a toujours pas réussi à adopter un ordre du jour qui permettrait un redémarrage effectif de ses travaux.

Sur cette question, nous avons stigmatisé en son temps, les influences négatives qui ont limité la portée des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cependant, il convient de veiller à une mise en oeuvre effective des actions pertinentes, identifiées par la Conférence. Comme on peut le constater donc, la situation d'ensemble est très peu reluisante. Beaucoup reste encore à faire et les Nations Unies se doivent de redoubler d'efforts. À cet effet, à l'instar d'autres pays, le Burkina Faso s'est attaché à l'objectif d'un désarmement général et complet sous contrôle international. Cet objectif sera poursuivi, grâce à une approche équilibrée, assortie de mesures conséquentes. Cependant, c'est l'évidence même que les initiatives pour un désarmement général et complet, ne pourront aboutir que dans un climat international serein où règne la confiance; en d'autres termes, un environnement respectueux des obligations découlant des accords et arrangements internationaux. Cette sérénité, il faut le souligner et le déplorer, est loin d'être acquise dans la conjoncture internationale actuelle, d'autant plus que divers autres aspects du désarmement, demeurent toujours irrésolus et, partant, préoccupants.

Ainsi, s'agissant des armes légères, leur prolifération connaît une recrudescence en dépit des mesures prises par les gouvernements, particulièrement en Afrique, et de ce fait menace la stabilité même du continent. Parmi les solutions à préconiser pour parer à cette tendance négative, il y a la nécessité absolue de renforcer les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, en particulier celui du Togo qui couvre la région Ouest-africaine. Nous nous félicitons de la création de ces centres dont l'utilité n'est plus à démontrer, mais qui malheureusement connaissent des difficultés de fonctionnement du fait de l'absence de ressources. Aussi, exhortons-nous la communauté internationale à leur donner les moyens dont ils ont besoin.

Pour conclure, Monsieur le Président, le Burkina Faso participera toujours aux efforts des Nations Unies dans le cadre des mesures envisagées pour trouver une solution à la question du désarmement. D'ores et déjà, au plan interne, des mesures ont été prises pour harmoniser la législation nationale avec les traités

auxquels le Burkina est partie. Le Burkina Faso demeure convaincu que seuls une réelle transparence au niveau des armements et un effort collectif et conjugué de la communauté internationale conduiront à un désarmement général et complet.

**M. Pak Gil Yon** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Ma délégation félicite le Président à l'occasion de son élection à la présidence de la Commission et exprime sa conviction que, sous sa direction avisée, des progrès substantiels seront faits sur le débat consacré aux questions de l'ordre du jour dont la Commission est saisie.

Toute l'humanité désire faire du XXI<sup>e</sup> siècle un siècle de paix et de stabilité en réalisant le désarmement. Cependant, les bases du désarmement qui ont été jetées grâce aux énormes efforts déployés par la société internationale depuis plusieurs décennies sont menacées. Les théories de suprématie nucléaire et de frappe nucléaire préventive, les tentatives d'édifier des systèmes de défense antimissile et de déployer des armes nucléaires dans l'espace de même que d'autres mesures prises en quête d'une stratégie mondiale basée sur la force rendent inefficaces et nuls les accords de désarmement bilatéraux et multilatéraux.

L'amélioration qualitative des armes nucléaires, la mise au point d'armes sophistiquées se font ouvertement. Les engagements pris jusqu'à présent pour l'abolition des armes nucléaires n'ont aucune utilité, et l'on craint de plus en plus que la course aux armements de la guerre froide ne réapparaisse. L'équité est par ailleurs bâillonnée dans les relations internationales. Les débats et discussions sur le désarmement, dans les instances de l'ONU, ne peuvent être qualifiés de pleinement impartiaux, objectifs et substantiels et ne traitent pas des menaces et des défis véritables à la paix et à la sécurité internationales. Des exigences irréalistes sont formulées sur les questions que l'on refuse de traiter. Les débats sur le désarmement resteront indéfiniment stériles tant que les délégations manieront des brindilles au lieu de s'attaquer aux branches maîtresses et aux racines.

Si nous voulons aboutir à la paix et à la sécurité durable dans ce siècle qui s'ouvre, il faut réaliser le désarmement nucléaire et notre planète doit être dénucléarisée. Le plus grand défi à la paix et à la sécurité mondiale aujourd'hui est la politique de puissance, fondée sur la suprématie absolue des armes

nucléaires comme le démontrent l'infléchissement récent de la doctrine de la dissuasion nucléaire en faveur de frappes préventives et la déclaration ouverte d'une menace nucléaire. Tant que les armes nucléaires continueront d'exister, l'humanité ne sera jamais à l'abri de la menace nucléaire.

La question au coeur du désarmement est le désarmement nucléaire, et le processus de désarmement ne pourra aller de l'avant que lorsque le désarmement nucléaire sera réalisé. Cela comprend, entre autres, la prohibition et l'élimination totale du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. À cet égard, ma délégation prône la conclusion rapide d'un accord international indiquant clairement les obligations de tous les États dotés d'armes nucléaires et non dotés d'armes nucléaires concernant l'interdiction de la mise au point, de l'essai, de la production, du stockage, du transfert et du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires et la destruction complète de toutes ces armes. En attendant la conclusion d'un tel accord, il faudrait donner la priorité à la mise en oeuvre des assurances de non-recours aux armes nucléaires contre les États non dotés de telles armes et au retrait de toutes les armes nucléaires déployées en dehors du territoire des États dotés d'armes nucléaires, ce qui écarterait ainsi la menace nucléaire et encouragerait le processus de désarmement nucléaire.

Ma délégation estime que l'idée d'un accord juridique international futur sur la prévention du déploiement des armes dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction du recours à la menace ou l'emploi de la force contre les objets situés dans l'espace extra-atmosphérique contribuerait, ce qui est l'objectif général, à empêcher la militarisation de l'espace. Le désarmement ne peut être unilatéral, et devrait être réalisé sur la base du respect mutuel et de la confiance entre États. Un désarmement réel ne peut jamais être réalisé dans un environnement où persistent des relations d'hostilité entre États, l'accroissement des menaces à la souveraineté, la stigmatisation d'États Membres en tant qu'États diaboliques ou l'appel à des frappes préventives. De plus, il n'est raisonnable pour aucun pays d'insister auprès des autres pour qu'ils réduisent leurs propres forces d'autodéfense, tout en déployant à l'étranger des forces armées considérables et des armes de destruction massive. Ma délégation considère qu'il est urgent de convoquer une conférence des Nations Unies en vue d'identifier les moyens

d'éliminer le danger nucléaire et d'adopter un programme d'action efficace pour le désarmement général, et en particulier le désarmement nucléaire.

La situation sur la péninsule coréenne demeure un sujet majeur de préoccupation pour la paix et la sécurité mondiales. L'objectif de la Corée est de mettre fin à l'ingérence étrangère et de réaliser la réunification du pays. Le grand dirigeant de notre peuple, le général Kim Jong-Il, a ouvert un nouveau chapitre dans l'histoire des relations Nord-Sud en défendant l'indépendance nationale et l'unité nationale pour parvenir rapidement à la paix et à la réunification du pays. Il a aussi créé un environnement propice à la paix et à la réunification de la péninsule coréenne grâce à ses activités extérieures énergiques. Le sommet historique intercoréen qui a eu lieu à Pyongyang en juin 2000, première du genre dans l'histoire de cette nation divisée, et l'adoption de la Déclaration commune Nord-Sud, ont représenté un tournant dans les efforts du peuple coréen en faveur de la réunification du pays.

La Déclaration commune Nord-Sud est une déclaration en faveur de l'indépendance nationale et de la réunification pacifique, appelant à l'opposition à l'ingérence étrangère et à la réalisation de la réunification grâce aux efforts concertés de la nation coréenne. Bien qu'il y ait eu des obstacles temporaires à la mise en oeuvre de la Déclaration commune Nord-Sud en raison de l'intervention extérieure et du manque d'esprit national indépendant, les relations Nord-Sud connaissent maintenant d'importantes avancées, grâce notamment à notre magnanimité envers le pays et la nation. Une coopération et des échanges substantiels sont en cours dans différents domaines, et récemment des cérémonies sans précédent ont eu lieu pour reconnecter le réseau ferroviaire et terrestre entre le Nord et le Sud de la Corée.

Le général Kim Jong-Il, personnalité respectée, a rencontré le Président Poutine dans la région extrême orientale de la Fédération de Russie en août de cette année, et il s'est entretenu avec le Président du Japon, M. Junichiro Koizumi, à Pyongyang, le 17 septembre, pour signer la Déclaration de Pyongyang entre la République populaire démocratique de Corée et le Japon. C'est une grande contribution à la paix et à la sécurité mondiales et à la création d'une nouvelle structure mondiale plus juste. La République populaire démocratique de Corée s'acquittera de bonne foi de ses devoirs et responsabilités dans le maintien de la paix et

de la sécurité sur la péninsule coréenne et la garantie de la paix et de la stabilité en Asie du Nord-Est et dans le monde, sous la direction avisée du respecté général Kim Jong-Il.

Si l'on veut réaliser la paix et la réunification sur la péninsule coréenne, le Nord et le Sud de la Corée doivent rejeter l'ingérence étrangère et s'en tenir à l'esprit d'indépendance nationale. Le recours aux forces étrangères et la complicité avec ces forces contre des concitoyens rendant impossible le développement des relations Nord-Sud dans l'intérêt de la nation coréenne et de la réalisation de la paix et de la réunification. Si nous voulons écarter la dépendance à l'égard des forces étrangères, il faut appeler à leur retrait. La Corée du Sud protège le stationnement de forces étrangères qui visent des concitoyens et n'exerce aucune juridiction sur les crimes commis par des soldats étrangers qui, dans un cas récent, ont tué deux étudiantes sud-coréennes. Elle n'est donc pas en mesure de parler de questions de paix et de sécurité. La République populaire démocratique de Corée souhaite donc saisir cette occasion pour exhorter la Corée du Sud à abandonner sa dépendance à l'égard des forces étrangères et à adopter un esprit d'indépendance nationale. Cela est essentiel pour la promotion de la paix et de la réunification en Corée, dans la lignée de l'esprit de la Déclaration conjointe Nord-Sud.

Si nous voulons garantir la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et parvenir à la réunification, la politique hostile des États-Unis contre la République populaire démocratique de Corée doit cesser. On pourra ne s'attendre à l'établissement de la paix et de la sécurité en Corée et en Asie du Nord-Est que lorsque les États-Unis mettront fin à leur politique hostile à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, respecteront notre système et notre souveraineté et établiront avec notre pays des relations fondées sur les principes de l'égalité et des avantages mutuels.

Si les États-Unis renoncent à leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et mettent en oeuvre, en toute bonne foi, l'Accord-cadre sur la construction de réacteurs à eau ordinaire, la question des garanties sera résolue en conséquence. La République populaire démocratique de Corée veut réorienter et développer ses relations avec les États-Unis en ce nouveau siècle. Cette nécessité découle de la politique négative appliquée par le Gouvernement des États-Unis actuel à l'encontre de la République populaire démocratique de

Corée, qui affirme que les États-Unis ont des préoccupations en matière de sécurité vis-à-vis de la République populaire démocratique de Corée. Si le Gouvernement des États-Unis est disposé à changer sa politique d'hostilité à son égard, la République populaire démocratique de Corée abordera, par le biais du dialogue, les questions de sécurité qui préoccupent les États-Unis. De ce point de vue, nous suivons de près la visite de l'envoyé spécial du Président des États-Unis qui se trouve actuellement à Pyongyang.

**M. Sharma** (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de son élection fort méritée à la présidence de la Première Commission et l'assurer que ma délégation est convaincue qu'il saura mener à bien nos travaux. Nos chaleureuses félicitations vont aussi aux autres membres du Bureau. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude au Président sortant pour le succès de nos travaux lors de la cinquante-sixième session.

Nous saluons le Secrétaire général pour ses efforts constants en faveur de la promotion du désarmement et de la paix. Je voudrais également remercier M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, pour la déclaration très complète qu'il a prononcée à l'occasion de l'ouverture du débat général.

L'année écoulée a été marquée à la fois par des progrès et par des reculs dans le domaine du désarmement. Parmi les progrès, l'on peut citer la réduction de la menace nucléaire et de celle provenant d'autres armes de destruction massive, mais ils se sont accompagnés d'un perfectionnement vertigineux de certaines technologies horribles en matière d'armement et de la remise en question de certains traités internationaux existants. Le bilan est néanmoins plutôt négatif, fait qui, somme toute, n'augure rien de bon pour la communauté mondiale. C'est pourquoi il est fondamental de déployer des efforts pour accélérer le rythme du désarmement afin d'atteindre les buts fixés par la Charte des Nations Unies et les objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Le Népal est un ferme partisan du désarmement comme moyen de promouvoir la paix et la sécurité internationales, et le désarmement nucléaire demeure l'une de nos priorités principales. La paix mondiale doit être fondée sur la confiance et le respect mutuels et non sur la menace d'un anéantissement mutuel. Nous

nous félicitons de l'accord intervenu entre les États-Unis et la Fédération de Russie concernant la réduction du déploiement d'armes nucléaires stratégiques. Dans le même temps, nous pensons que l'abrogation du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, qui a longtemps été un important facteur de stabilité, va ouvrir la voie à une nouvelle course aux armements, qui risque d'être plus dangereuse qu'auparavant. La sécurité ultime, en matière d'armements nucléaires, passe par leur élimination totale. Nous demandons donc instamment à toutes les puissances nucléaires, déclarées ou non, de faire preuve de détermination et de volonté pour faire disparaître leurs arsenaux nucléaires, selon un calendrier techniquement raisonnable.

Nombreux sont les États à n'avoir jamais nourri d'ambition nucléaire et nombreux sont ceux qui, par conscience, ont rejeté cette option. Nous saluons Cuba d'avoir rejoint cette catégorie de nations en adhérant au Traité sur la non-prolifération nucléaire et au Traité de Tlatelolco. D'autres, en revanche, ont cherché, de manière ouverte ou secrète, à se procurer ces armements, sapant ainsi les objectifs du TNP et l'objectif plus général du désarmement nucléaire complet. Cette tendance ne risque guère de s'inverser si les armes nucléaires ne perdent pas toute légitimité et si les puissances nucléaires n'accomplissent pas des progrès réels afin d'éliminer ces armes horribles de leurs arsenaux. S'accrocher à des armes si meurtrières, alors que parallèlement l'on demande aux autres de renoncer à l'option nucléaire, serait un exemple patent de la politique de deux poids, deux mesures, que les puissances nucléaires doivent précisément éviter.

À l'heure où les progrès en matière de réduction des armes nucléaires ont été décevants, les mesures pour renforcer la confiance et pour maîtriser toute multiplication et prolifération supplémentaire de telles armes ont, elles aussi, stagné ou été mises en place avec une lenteur décourageante. Par exemple, le Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur faute de ratifications suffisantes. Les négociations sur le projet de traité sur la limitation ou la production de matières fissiles, qui devraient être menées de manière urgente, n'ont toujours pas véritablement démarré. Plusieurs gouvernements, individuellement ou sur une base régionale, ont essayé de libérer leur pays et leur région des armes nucléaires, ce qui est très encourageant. Dans ce contexte, ma délégation se félicite des efforts

menés par les pays de l'Asie centrale en vue de constituer une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région.

Nous demandons aussi à la République populaire démocratique de Corée de respecter les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux pays rivaux du sud de l'Asie de ne pas agiter la menace nucléaire.

Les garanties contre la menace ou le recours aux armes nucléaires peuvent être une très puissante mesure de renforcement de la confiance, et ce, tant comme mesure provisoire que comme moyen de parvenir au désarmement nucléaire complet, qui est notre objectif ultime. D'autres armes de destruction massive, en particulier les armes chimiques et biologiques, ne devraient pas non plus avoir leur place dans un monde civilisé. Malheureusement, les tâtonnements du processus de négociation du projet de Protocole à la Convention sur les armes biologiques n'augurent rien de bon et nous espérons que la reprise de la conférence d'examen de cette Convention permettra d'atteindre cet objectif.

L'application efficace des différents traités de désarmement a toujours posé des problèmes. Dans ce contexte, nous demandons à l'Iraq de respecter les résolutions pertinentes de l'ONU et d'autoriser les inspecteurs à retourner dans le pays. Nous demandons également à la communauté mondiale de faire en sorte que ses actions respectent la Charte des Nations Unies et suivent les dispositions du droit international.

Bien que ses recommandations soient maigres, le consensus auquel est parvenu le Groupe d'experts gouvernementaux sur la question des missiles est encourageant, en cela qu'il fournira une base sur laquelle élaborer les normes multilatérales dans ce domaine. Le Népal, qui est pleinement opposé aux mines terrestres antipersonnel, a participé activement à l'élaboration de la Convention visant leur interdiction et son engagement moral à l'égard de la Convention demeure très fort. Le texte de cet instrument est actuellement examiné activement par le gouvernement de Sa Majesté et, lorsque ce processus sera achevé, nous serons heureux de rejoindre les rangs des États qui ont le privilège d'être parties à ce traité mondial très important.

Il serait scandaleux d'agiter le spectre d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, sur les fonds marins et dans

l'Antarctique. Le Népal s'oppose à toute action visant à installer des armes dans ces zones très instables. Victime du terrorisme maoïste depuis environ cinq ans, le Népal a vu comment les terroristes s'emparent des armes légères des civils pour les retourner contre des innocents. Aussi sommes-nous fermement résolus à appliquer le Programme d'action qui a été adopté en 2001 lors de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et nous demandons instamment que les mesures globales visant à mettre ces armes hors de portée des acteurs non étatiques soient renforcées.

Si les avancées en matière de désarmement sont, dans l'ensemble, plutôt lentes, ce qui nous gêne le plus, c'est que la Conférence du désarmement n'a même pas pu convenir d'un programme de travail au cours de quatre réunions successives. Pire, la dernière session prévue n'a pas eu lieu. Nous en sommes profondément déçus. Nous demandons donc à la communauté internationale d'utiliser au mieux ces instances multilatérales.

Les centres régionaux pour la paix et le désarmement constituent un instrument important pour promouvoir les objectifs du désarmement et de la paix. Le Népal remercie les États Membres de l'honneur qu'ils lui ont fait en le désignant pays hôte du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Je voudrais réaffirmer la détermination ferme et sans faille du gouvernement de Sa Majesté à transférer le Centre là où il doit se trouver, c'est-à-dire au Népal, et ce le plus rapidement possible. À cette fin, le gouvernement de Sa Majesté a déjà décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement du Centre lorsque celui-ci sera déplacé à Katmandou. Nous souhaitons que les États Membres continuent d'apporter leur appui moral et matériel à la réinstallation du Centre au Népal ainsi qu'au renforcement de ses activités.

Les armes meurtrières, si elles peuvent maintenir une stabilité précaire fondée sur la peur, ne pourront jamais garantir une paix durable reposant sur la confiance et la compréhension mutuelles et sur l'interdépendance. Aucune des doctrines stratégiques avancées jusqu'à maintenant – de l'équilibre des forces à la destruction mutuelle assurée – n'a permis d'offrir une telle paix. C'est pourquoi le Népal n'envisage pas d'autre solution qu'une culture de paix, culture qui veut que les différends soient réglés par des moyens pacifiques avant qu'ils ne dégèrent et qui reconnaît à

sa juste valeur la dignité humaine. Nous considérons le désarmement comme partie intégrante de cette culture de paix dans la mesure où les ressources libérées par des réductions massives des dépenses militaires et des dépenses en armements peuvent être réaffectées en faveur du développement afin de permettre à plusieurs milliards de personnes de par le monde d'échapper à la pauvreté, à l'illettrisme et à la maladie. Le dividende de la paix doit être une réalité concrète et non pas une notion abstraite. Ce dont nous avons besoin pour jouir durablement de la paix et de la sécurité, c'est d'un nombre accru de ponts réunissant les peuples et les nations, et non plus de bombes.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste. Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

**M. Itzhaki** (Israël) (*parle en anglais*) : Comme je ne voudrais pas minimiser nos félicitations au Président pour son accession à la présidence, le chef de ma délégation présentera nos félicitations officielles plus tard au cours des débats.

Par ailleurs, je voudrais remercier le représentant de la Syrie et le représentant de l'Iran qui, par leurs allégations dénuées de fondement et leur discours pernicieux, me donnent l'occasion de rétablir les faits.

Je n'ai pas l'intention de faire référence aux propos fantaisistes et délirants que ces délégations ont tenus dans leurs déclarations. Nous exposerons dans le détail, au cours du débat général de la Commission, notre position sur les questions de la maîtrise des armements et de la sécurité ainsi que notre adhésion à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous nous contenterons de dire ici qu'il est extrêmement insultant d'entendre des pays répressifs et totalitaires notoires formuler de telles accusations à l'encontre de mon pays.

Au cours de ce débat, il a plusieurs fois été fait mention de ce que l'on appelle deux poids, deux mesures. Il convient d'établir une distinction très nette entre une démocratie comme mon pays, seule démocratie au Moyen-Orient, qui lutte pour sa survie depuis sa création même – et les pays que je viens de décrire. Cela fait plus de cinquante ans qu'Israël fait face aux menaces des pays voisins, dont certains ont une longue tradition de tyrannie, de répression et de totalitarisme et ne respectent même pas les principes les plus élémentaires des droits de l'homme et de l'état

de droit. Rien n'empêche ces régimes d'employer les méthodes les plus brutales qui soient afin de se maintenir au pouvoir. Certains ont même eu recours aux armes de destruction massive, non seulement contre leurs voisins, mais aussi contre leur propre population. À cet égard, il convient de noter que c'est n'est qu'hier seulement que l'Iran a dévoilé le véritable objectif de son programme de missiles, qui est dirigé contre nul autre État qu'Israël. C'est probablement sa vision d'une culture de paix.

Dans sa déclaration, le représentant de la Syrie a révélé sa motivation première, légitimer le terrorisme, en établissant une distinction susceptible de justifier l'emploi de la violence contre les civils. Cela ne nous surprend pas, sachant que la Syrie figure sur la liste des États qui financent le terrorisme. Mais le fait que ce pays siège au Conseil de sécurité et en a même assumé la présidence rend tout cela particulièrement inquiétant.

On ne saurait faire preuve de compréhension à l'égard de ceux qui s'efforcent de justifier l'assassinat délibéré de civils innocents, quelles que soient les causes ou les revendications invoquées. Le terrorisme doit être condamné sans équivoque et sans distinction. Si nous voulons mener à bien notre campagne pour débarrasser le monde de ce fléau, les États doivent retirer tout appui moral ou logistique aux actes de terrorisme. Mais ce serait agir suivant des principes moraux et juridiques et témoigner d'un respect élémentaire envers l'humanité et le caractère sacré de la vie humaine. Or, je ne pense pas que l'on puisse espérer cela de la part de ces délégations, et certainement pas de la Syrie.

**M. Al-Matoq** (Iraq) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter le Président de son élection à la présidence de la Commission. Nous espérons que ses travaux seront couronnés de succès.

J'ai une réponse très simple à faire au représentant du Népal, qui a déclaré que l'Iraq devait respecter les résolutions du Conseil de sécurité. Je pense que la délégation du Népal n'a pas une vision d'ensemble de la situation, car l'Iraq, en fait, s'acquiesce de l'ensemble des résolutions du Conseil de sécurité. L'Iraq a invité les inspecteurs à se rendre sur son territoire afin de vérifier ce que nous faisons en matière d'armes de destruction massive. La position de l'Iraq est claire à ce sujet. Cependant, les États-Unis se sont opposés à un retour des inspecteurs en Iraq.

**M. Atieh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis de répondre brièvement à la déclaration faite par le représentant d'Israël. Le représentant d'Israël a essayé, comme d'habitude, de détourner l'attention de la Commission. Il a fait une déclaration qui n'avait rien à voir avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a allégué que la Syrie se livre à une campagne malveillante, mais ce qu'a dit la Syrie hier était une simple déclaration factuelle. La Syrie, à l'instar d'autres États arabes et islamiques, a demandé à ce qu'il soit créé une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Elle a demandé à Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il ne s'agit pas là d'une campagne de propagande. Notre appel part du principe que la Syrie en particulier et les pays arabes en général ont choisi la voie de la paix et aspirent à la paix dans la région afin de lui épargner le fléau que représenterait une guerre à outrance et sans fin. Israël a tué le processus de paix dès le début, depuis Madrid jusqu'à l'initiative de paix arabe qui a été adoptée par le Sommet de Beyrouth en mars de cette année. Israël a tué le processus de paix avec ses chars, ses avions de chasse ainsi que ses armements lourds et ses armes légères.

Les massacres odieux commis par Israël en sont un exemple typique. Si le représentant d'Israël veut parler de terrorisme, alors je dirais qu'Israël est le seul pays de la région, ou dans le monde, qui pratique un terrorisme d'État systématique à l'encontre d'un peuple luttant avec acharnement pour sa libération, son indépendance et son autodétermination. Par cette intervention, je voulais m'assurer que les autres délégations ne se laissent pas leurrer par les déformations malveillantes qu'Israël essaie de promouvoir.

**M. Itzhaki** (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous promets de ne pas utiliser l'intégralité du temps qui m'est imparti pour mon deuxième droit de réponse. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration qu'a faite le représentant de la Syrie dans l'exercice de son droit de réponse, et je dois dire que l'audace du représentant de la Syrie est sans bornes. Malgré ses protestations, la véritable nature des antécédents de la Syrie n'est un secret pour personne. La Syrie a transféré des armes légères et de petit calibre et a

fourni un appui sous d'autres formes aux terroristes du Hezbollah qui continuent de déstabiliser le nord d'Israël. En outre, la Syrie, comme je l'ai mentionné précédemment, est l'un des sept États seulement figurant sur la liste des États qui commanditent le terrorisme du fait de l'appui et du refuge qu'elle fournit à des groupes terroristes comme le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général, le Jihad islamique palestinien, Abou Moussa Fatah Intifada, et le Front Populaire de libération de la Palestine. Hamas, l'une des organisations terroristes les plus meurtrières, qui s'oppose constamment au processus de paix et qui ne connaît pas de limites quant aux moyens qu'elle utilise, a des bureaux à Damas et jouit de tous les privilèges associés à l'utilisation d'une base dans la vallée de la Bekaa au Liban, qui se trouve sous le contrôle de la Syrie. Le mépris de la Syrie pour la vie humaine ne s'arrête pas à ses frontières. Son régime a utilisé les tactiques les plus brutales et les plus meurtrières pour éliminer et faire taire ses opposants politiques.

Un pays comme la Syrie qui a de tels antécédents n'a nullement le droit d'accuser qui que ce soit d'autre. J'aurais pensé qu'un pays qui est en contradiction aussi flagrante avec la campagne internationale menée contre le terrorisme aurait hésité à s'exprimer de cette façon. Le représentant de la Syrie devrait respecter le conseil selon lequel celui qui vit dans une maison de verre ne devrait pas jeter la première pierre.

**M. Chung** Eui-oung (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse à la déclaration qui a été faite par le représentant de la République populaire démocratique de Corée selon laquelle l'accident récent survenu à deux jeunes femmes, tuées par des soldats américains, était lié à la dépendance du Gouvernement de la Corée à l'égard des forces militaires étrangères.

Je voudrais d'abord évoquer trois points : premièrement, les forces américaines stationnées en Corée le sont conformément à notre traité de sécurité mutuelle conclu avec les États-Unis, qui a été signé en raison de la menace constante de conflit militaire dans la péninsule coréenne.

Deuxièmement, le fait que deux fillettes aient été tuées par des soldats des États-Unis en Corée a été un accident malheureux qui, à notre avis, n'a rien à voir avec la situation sécuritaire en Corée ni avec les politiques de mon gouvernement en matière de

sécurité. Les autorités coréennes et les forces des États-Unis en Corée mènent une enquête exhaustive sur cet incident, et nous pensons que cela aboutira à des compensations et à des punitions adéquates, conformément à l'accord sur le statut des forces conclu entre mon gouvernement et les États-Unis.

Troisièmement, depuis le sommet historique entre les deux dirigeants du Nord et du Sud de la péninsule coréenne, nous avons fait des progrès impressionnants dans les relations inter-coréennes, et nous espérons que cette tendance finira par favoriser une réduction des tensions dans la péninsule coréenne.

**M. Atieh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je regrette de devoir prendre de nouveau la parole. Je répète que le représentant d'Israël n'avait pas à soulever des questions qui ne relevaient pas de nos travaux. En outre, je dois avouer que je n'ai pas lu ou entendu parler où que ce soit d'une « occupation démocratique ». Israël est une puissance occupante. Bien qu'il affirme être une démocratie, Israël détruit et tue des Palestiniens dans les territoires arabes occupés, il continue d'occuper le Golan syrien et n'a pas complètement retiré ses forces du Liban.

Ce qui est vraiment étonnant, c'est que cet État, qui se dit démocratique, dénie aux Palestiniens le droit de vivre dans un État sûr et internationalement reconnu. Israël devrait être le dernier État à parler de démocratie.

Au cours de sa première intervention, le représentant d'Israël a fait remarquer que la Syrie était membre du Conseil de sécurité et en avait exercé la présidence. Chacun sait que la Syrie, depuis qu'elle est membre de l'ONU, a respecté les résolutions ayant une légitimité internationale et s'est attachée à mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU. Le représentant d'Israël n'a pas le droit de porter un jugement sur le travail de la Syrie à l'Organisation. Nous n'avons pas eu besoin du vote d'Israël pour devenir membre du Conseil de sécurité.

**M. Assaf** (Liban) (*parle en arabe*) : Le représentant d'Israël a mentionné mon pays dans sa deuxième déclaration. J'aimerais donc exercer mon droit de réponse. Le représentant d'Israël a déclaré que son État était soumis à des menaces de la part de ses voisins pour essayer de justifier les violations par ce pays des résolutions que l'Assemblée a adoptées sur la recommandation de cette Commission afin d'engager

vivement Israël à éliminer ses armes nucléaires et ses autres armes de destruction massive.

Je voudrais encore une fois mentionner le résultat du Sommet de Beyrouth et l'initiative de paix arabe. Cette initiative reconnaît à Israël, en échange d'un retrait total des territoires arabes occupés, le droit d'exister. Il n'est pas vrai, comme l'a affirmé le représentant d'Israël, que les Arabes menacent Israël. C'est cette puissance occupante qui constitue une menace. En échange du droit d'exister, les États arabes demandent à Israël de se retirer des territoires occupés. Les États arabes ont également assuré Israël qu'ils établiraient des relations normales avec ce pays, ce que l'on ne trouve pas dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il n'est pas vrai qu'aujourd'hui, les États arabes menacent Israël. Israël

est la puissance occupante qui menace les États arabes, ou du moins les États arabes voisins.

Dans la même déclaration, le représentant d'Israël a qualifié la résistance libanaise de terrorisme. Le représentant d'Israël colle simplement l'étiquette de terroristes à ceux qui résistent pour libérer leur terre. Si l'on devait en croire Israël, Charles de Gaulle, par exemple, aurait été le parfait terroriste puisqu'il s'est battu pour libérer son pays de l'occupation. Il y a une grande différence entre la résistance et le terrorisme, comme l'affirment les résolutions de l'Assemblée générale. Le représentant d'Israël devrait être le dernier à proférer une telle accusation.

*La séance est levée à midi.*